



CONSEIL COMMUNAL DU 17/12/2025

RAPPORT BUDGETAIRE 2026

**Alain
JEUNEHOMME**

Echevin des
Finances,
du Budget, du Bien-
Être Animal et
de la Transition
énergétique et
environnementale

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les membres du personnel du service des Finances qui ont participé à des degrés divers, à l'élaboration de ce budget.

Le projet de Budget 2026 qui est présenté a été élaboré dans le respect des exigences et des règles fixées par la tutelle. Les dates impératives fixées par l'autorité régionale ont été également respectées.

Je tiens également à remercier le personnel de mes autres départements scabinaux pour leur patience et leur compréhension. Ils ont fait montre de patience et de disponibilité. Qu'ils en soient remerciés.

De la même manière, je tiens aussi à remercier mes Collègues du Collège et leurs services qui à chaque fois, ont répondu dans les temps pour nous fournir les informations ou les nouveaux documents requis et qui se trouvent dans les annexes du Budget.

Alain JEUNEHOMME

TABLE DES MATIÈRE

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	4
CONTEXTE BUDGETAIRE	5
BUDGET ORDINAIRE	6
BUDGET EXTRAORDINAIRE	10
CONCLUSIONS	12

INTRODUCTION

Le présent rapport budgétaire représente la synthèse de l'analyse du budget 2026 qui est soumis à l'approbation du Conseil Communal en date du 17 décembre prochain et permet de dégager les lignes de force en matière de dépenses et de recettes de la commune.

Pour rappel, le budget initial porte sur les prévisions de dépenses et de recettes telles qu'elles peuvent être établies sur la base de l'exercice précédent. Les modifications budgétaires intègrent, quant à elles, les corrections intervenues ou prévues en cours d'année. Ces modifications budgétaires concernent tant la situation du personnel (engagements nouveaux, maladies ou absences d'agents, décisions éventuelles de non-remplacement d'agents partis, par exemple, à la pension, ...) que la gestion de la dette (emprunts prévus mais in fine non contractés) ou les recettes de transferts revues en fonction des informations reçues pour le versement des dividendes des intercommunales ou du Fonds des Communes.

Un budget constitue donc une prévision de recettes et de dépenses alors qu'un compte porte sur les recettes effectives et sur les dépenses réellement engagées.

Par définition, le montant des dépenses réellement engagées est toujours inférieur au montant des prévisions budgétaires puisqu'aucune dépense ne peut être engagée sans crédit budgétaire.

Les comptes, quant à eux, reprennent les situations finales et sont, généralement, plus ou moins conformes à la dernière modification budgétaire.

Ces remarques d'usage sont faites pour rappeler, autant que de besoin, qu'il est périlleux de comparer stricto sensu, un budget avec un compte antérieur. C'est surtout vrai pour la comparaison des dépenses de dette (emprunt prévu, non réalisé ou réalisé plus tard que prévu, ce qui a forcément une incidence sur la charge de dette puisque cela entraîne des dépenses d'intérêt et d'amortissement beaucoup plus faibles au compte qu'au budget) et les dépenses de personnel (puisque le compte traduit une situation réelle alors que le budget envisage une prévision).

Ce projet de budget 2026 intègre, par ailleurs, les décisions prises par le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement fédéral lors de leur conclave budgétaire respectif, en fonction de notre connaissance des dispositions prises et de leur modalité de mise en œuvre.

CONTEXTE BUDGETAIRE

Le projet de Budget 2026 a été élaboré dans un contexte budgétaire connu visant à répondre aux exigences européennes de pouvoir mieux appréhender le niveau d'endettement des états membres et des entités qui, le cas échéant, les composent.

Cela se traduit au niveau belge notamment par l'obligation de fournir à l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), des données statistiques sur le niveau d'endettement réel des pouvoirs locaux.

Le Gouvernement Wallon a, par ailleurs, publié une circulaire budgétaire en date du 11/09/2025 qui a fixé un certain nombre de règles impératives aux communes dans le cadre de l'élaboration de leur Budget 2026.

Les exigences sont de plusieurs types :

- **Exigences en matière de calendrier et de documents à produire**

De manière à fournir le maximum de données statistiques à l'ICN, les communes ont été tenues de présenter deux projets de Budget 2026 : un premier projet qualifié de « Budget Technique » (uniquement approuvé par le Collège) devait être communiqué à la tutelle pour le 01/10/2025. Le projet de Budget 2026 « définitif » doit être adopté par le Conseil communal pour le 31/12/2025 au plus tard, et transmis à la tutelle pour le 15/01/2026 au plus tard.

- **Exigences en matière de résultat du projet de Budget**

Le projet de Budget doit présenter un résultat en boni à l'exercice propre. Dans ce cas, la commune bénéficie d'une capacité d'emprunts maximale qui n'engendre pas un volume de dette par rapport aux dépenses globale supérieur à 125% ET une charge de la dette supérieure à 17,5% aux dépenses ordinaires.

- **Exigences en matière de documents à joindre aux annexes du Budget**

Outre les annexes habituelles, l'exigence des documents suivants a été maintenue :

1. Un « *Plan de Personnel Pluriannuel* » doit renseigner les recrutements envisagés par la commune (et dans quelles conditions) sur une période de trois ans. Si des recrutements devaient intervenir alors qu'ils n'étaient pas prévus au plan, des justifications particulières devraient être fournies à la Tutelle et l'autorisation du Ministre devrait intervenir. Voici notamment un exemple concret où la sortie concomitante du Budget initial et de la Déclaration de Politique communale eut été la bienvenue.
2. Un « *tableau détaillant les coûts en fonctionnement et en personnel des investissements envisagés au Budget Extraordinaire* » doit également être communiqué avec le Budget à la tutelle. Il doit permettre à celle-ci d'appréhender si la commune dispose des ressources nécessaires pour assumer l'investissement consenti.

Cette liste n'est pas exhaustive mais démontre que le pouvoir de la tutelle est nettement renforcé. Le respect d'une discipline budgétaire est évidemment essentiel mais il ne peut priver les pouvoirs locaux de leur légitime autonomie.

Par ailleurs, le contexte budgétaire 2026 continuera à être marqué par les inondations de 2021. Cela se constatera tant en recettes qu'en dépenses pour les projets de reconstruction des infrastructures touchées par les inondations se concrétisant en 2026.

Il sera également marqué par la charge des pensions qui impacte l'ensemble des pouvoirs locaux de manière plus conséquente chaque année et s'intègre dans un contexte plus général d'assainissement des finances publiques.

BUDGET ORDINAIRE

La structure du projet de Budget 2026 est calquée sur celle du Budget 2025. Les montants inscrits l'ont été avec circonspection, et après concertation avec chacun des Echevins fonctionnels et de leurs chefs de service.

Résultat du Budget

1. Résultat global : Le budget 2026 présente un boni de **93.184,40 €**.

TABLEAU DE SYNTHESE

		2024	2025			2026
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2024						
Droits constatés nets (+)	1	72.482.359,96				
Engagements à déduire (-)	2	69.831.630,66				
Résultat budgétaire au 01/01/2025 (1 – 2)	3	2.650.729,30				
Budget 2025						
Prévisions de recettes	4		55.970.145,06		55.970.145,06	
Prévisions de dépenses (-)	5		55.908.732,18		55.908.732,18	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 (4 + 5)	6		61.412,88		61.412,88	
Budget 2026						
Prévisions de recettes	7					44.110.935,62
Prévisions de dépenses (-)	8					44.017.751,22
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2027 (7 + 8)	9					93.184,40

2. Fonds de Réserve Ordinaire et provisions :

Le FRO représente le véritable bas de laine de la commune est de 3.073.173,00 €.

Les provisions sont destinées à couvrir des frais dont la survenance est certaine mais le montant indéterminé. La recette en provenance de la provision s'inscrit à l'exercice propre du budget tandis que les mouvements sur les fonds de réserve s'inscrivent au-delà des résultats des exercices antérieurs et n'influencent finalement que le résultat global.

Au budget 2026, les provisions, après utilisation, s'élèvent à un montant de **4.586.027,79 €**.

Mouvement des réserves et provisions							
Intitulé	Compte général	Disponible compte 2024	Disponible présumé 2025	Dotation prévue en 2026		Utilisation prévue en 2026	Solde présumé à la clôture 2026
				Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve Ordinaire	14104	3.940.000,00	3.073.173,00				3.073.173,00
Fonds de réserve extraordinaire	14105	11.483.039,09	798.931,91	286.827,51	1.250.000,00	2.153.472,40	182.287,02
Provisions	16000	17.953.568,15	6.368.940,78			1.782.912,99	4.586.027,79

4. Exercice 2026

	Compte 2024	Budget initial 2025	Budget 2026
DEPENSES ORDINAIRES			
Personnel (*)	18.273.950,74 €	21.427.782,47 €	22.571.472,63 €
Fonctionnement	5.444.894,08 €	6.519.219,18 €	6.452.661,12 €
Transferts	10.241.927,75 €	11.413.351,75 €	11.670.907,88 €
Dette	3.692.099,34 €	3.543.259,14 €	3.016.546,09 €
Prélèvements	911.200,00 €		
Total (exercice propre)	38.564.071,91 €	42.903.612,54 €	43.711.587,72 €
Exercices antérieurs	782.213,51 €	96.644,48 €	19.335,99 €
Prélèvements		2.281.960,00 €	286.827,51 €
Total général	39.346.285,42 €	45.282.217,02 €	44.017.751,22 €
RECETTES ORDINAIRES			
Prestation	2.747.150,55 €	3.960.368,34 €	4.321.723,13 €
Transferts (*)	54.858.924,22 €	35.768.095,14 €	36.519.028,51 €
Dette	2.963.652,93 €	1.333.632,17 €	1.425.858,11 €
Provisions	0,00 €	3.990.252,00 €	1.782.912,99 €
Total (exercice propre)	60.569.77,70 €	45.052.347,65 €	44.049.522,74 €
Exercices antérieurs	11.912.632,26 €	373.136,74 €	61.412,88 €
Prélèvements			
Total général	72.482.359,96 €	45.425.484,39 €	44.110.935,62 €
Evolution des résultats			
Exercice propre		2.148.735,11 €	337.935,02 €
Global		143.267,37 €	93.184,40 €

Les variations constatées en termes de dépenses entre 2025 et 2026 s'expliquent de la manière suivante :

- Au niveau **du personnel**, les dépenses portent sur un montant de **22.571.472,63 € en 2026** (pour **21.427.782,47 €** en 2025).

L'augmentation constatée s'explique essentiellement par le coût des charges liées aux pensions et à l'inflation.

La politique menée en matière de personnel sera, en 2026, dans la même ligne qu'en 2025.

- Il ne sera pas procédé à l'ensemble des remplacements de membres de personnel partis à la pension ou pour tout autre départ naturel qu'après un examen approfondi des besoins.
 - Les évolutions de carrière des agents en place ont été prises en compte.
 - Les crédits pour de nouveaux recrutements ont été prévus suite à une analyse précise des besoins et à une réflexion liée à la réorganisation de l'administration communale.
 - Une analyse a été réalisée afin d'identifier le personnel recruté dans le cadre d'un appel à projet pour lequel le subsidie octroyé est arrivé à son terme.
- Au niveau des **crédits de fonctionnement**, les dépenses portent sur un montant de **6.452.661,12 €** (contre **6.519.219,18 €** au Budget initial 2025).
 - Au niveau des **dépenses de transfert**, on note l'évolution suivante : **11.670.907,88 €** en 2026 (contre **11.413.351,75 €** au Budget initial 2025).

	2025	2026
CPAS	3.373.996,34 €	3.408.046,23 €
Zone de police	3.588.864,73 €	3.696.530,67 €
RCA	1.077.407,00 €	1.028.200,00 €

- **Les dépenses de dettes** s'élèvent quant à elles à **3.016.546,09 €** en 2026 (contre **3.543.259,14 €** au Budget initial 2025).

En matière de recettes, le Collège communal a souhaité revoir la fiscalité communale en matière de précompte immobilier en augmentant de 50 centimes additionnels. Cela représente une augmentation de recettes d'environ 160.000 €.

En procédant de la sorte, la majorité communale a fait sienne la recommandation de la Tutelle de retenir au budget un taux de 2.600 centimes additionnels pour le précompte immobilier.

Si la commune n'avait pas suivi cette recommandation cela eut pu générer des conséquences négatives sur la dotation octroyée par le Fonds des communes.

De cette manière, la majorité communale a préservé la santé budgétaire de la commune tout en respectant un engagement politique à l'égard des citoyens, ce taux étant toujours plus faible de 50 centimes additionnels par rapport à 2024.

Sur cette base, nous présentons un budget ordinaire 2026 avec un boni à l'exercice propre de **93.184,40 €**.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

1. Exercices antérieurs

Pour établir le projet de budget, il est essentiel de déterminer le résultat potentiel à la clôture de l'exercice 2025. Le résultat du compte 2024 est donné pour information et est intégré dans le budget 2026.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Exercice : 2026 - Service : Extraordinaire

		2024	2025			2026
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2024						
Droits constatés nets (+)	1	15.324.211,88				
Engagements à déduire (-)	2	41.977.156,48				
Résultat budgétaire au 01/01/2025 (1 – 2)	3	-26.652.944,60				
Budget 2025						
Prévisions de recettes	4		62.985.290,00		62.985.290,00	
Prévisions de dépenses (-)	5		62.985.290,00		62.985.290,00	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 (4 + 5)	6					
Budget 2026						
Prévisions de recettes	7					18.303.160,74
Prévisions de dépenses (-)	8					18.303.160,74
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2027 (7 + 8)	9					

2. Exercice propre

Résumé du budget extraordinaire exercice propre :

Comme indiqué supra, le Budget extraordinaire 2026 voit concrétiser un certain nombre de projets. Sans être exhaustif, on notera :

- Projet maillage vert-bleu Parc de la Vesdre : 1.434.137,56 €
- Campagne raclage-pose / enduisage : 500.000,00 €
- Etude, entretien et réhabilitation des ruisseaux : 300.000,00 €
- Végétalisation des cours d'école : 300.000,00 €
- Entretien des bâtiments scolaires : 200.000,00 €
- Travaux, rénovation et entretien de bâtiments divers : 260.000,00 €
- Rénovation église de Beaufays : 200.000,00 €
- Travaux et réaménagements du Calimont : 200.000,00 €
- Parc à chiens : 10.000,00 €
- Subside à la Ferme d'Embourg pour aménagements : 120.000,00 €

INONDATIONS :

- Achats de bâtiments : 4.500.000,00 €
- Démolitions : 642.784,33 €
- Acquisition logements publics : 1.455.316,46 €
- Désamiantage de la piscine de Chaudfontaine : 200.000,00 €

DOTATIONS

- Augmentation du capital de la RCA : 1.980.357,00 €
- Dotation extra à la SECOVA : 121.718,60 €

CONCLUSIONS :

➤ Budget extraordinaire :

Le Budget extraordinaire est particulièrement important mais comme expliqué supra, cela s'explique par le fait que plusieurs dossiers – tant en reconstruction qu'en investissements nouveaux – sont arrivés à maturité et se concrétisent donc sur le plan budgétaire, que ce soit en recettes et en dépenses.

Il faut néanmoins prendre en considération que les investissements consentis vont permettre de rénover les infrastructures communales concernées de manière fondamentale pour les 20 prochaines années.

Par ailleurs, ces investissements sont en partie couverts par des subsides conséquents.

➤ Budget ordinaire :

La commune de Chaudfontaine doit faire face aux mêmes difficultés budgétaires que toutes les autres communes wallonnes, principalement dues aux charges liées au personnel et, notamment, la cotisation de responsabilisation des pensions.

Partant, ce budget ordinaire 2026 traduit une politique prudente en matière de budget de fonctionnement et de personnel, et intègre les décisions budgétaires prises par les différents gouvernements dans leur conclave respectif.

A ce stade, toutes les décisions prises dans ces conclaves ne sont pas encore traduites en textes légaux, décrets et/ou réglementaires.

En conséquence, l'approche prudentielle sera également de mise lors des modifications budgétaires 2026 et des budgets des années ultérieures.

Néanmoins, les crédits nécessaires ont été dégagés pour permettre à l'administration communale de proposer des services optimaux aux citoyens et de continuer à répondre aux défis posés par la reconstruction des infrastructures touchées par les inondations.

A titre d'exemple, les inondations continuent à générer des dépenses qui ne sont plus cependant couvertes par des subsides. C'est notamment le cas pour la location de modules. Au total, cela représente 115.000 €.

On notera également que :

- Les interventions communales (IILE, Secova, RCA, CPAS) impactent de manière conséquente le budget communal.
- Les dépenses de personnel augmentent de manière significative malgré une politique prudente et rigoureuse en la matière. Cela s'explique par les différentes indexations rencontrées ces dernières années et par le coût des pensions.

Cela doit nous inciter à la plus grande des vigilances.

Dans ce contexte fait d'incertitudes, nous avons à nouveau fait le choix de l'équilibre budgétaire.



Alain JEUNEHOMME, Echevin